

Fraternité

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### Taxes foncières pour 2022

votées et percues par la commune et divers organismes

### Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP HAUTES-PYRENEES 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

GONZALEZ VINCENTE

BAT D

RES ADOUR BELLEVUE

65000 TARBES

### Vos références

Numéro fiscal (C): 17 92 209 695 346 Référence de l'avis: 22 65 4171806 05 Contrat de prélèvement: M3 65 3126945 44

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002M365312694544

Numéro de propriétaire : 440 V00913 H

Département d'imposition : 650

HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 440

TARBES

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 06/09/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service: 65028

### Vos contacts

### 

#### Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



#### Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)



#### Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP HAUTES-PYRENEES 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

Tél: 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL FONC DEP

1 BRD DU MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 09 Tél: 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

## Somme à prélever

223,00 €

29.00 €

Montant de vos taxes foncières 999,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 776,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue

à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 : 15 septembre 2022 97,00 € 15 novembre 2022

Compte bancaire : FR76 1313 5000 800X XXXX XXX9 605

97,00€

Identifiant de la banque : CEPAFRPP313

2022

17 octobre

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	99,00 € 15 juin	2023 99,00 €
15 février 2023	99,00 € 17 juillet	2023 99,00 €
15 mars 2023	99,00 € 16 août	2023 99,00 €
17 avril 2023	99,00 € 15 septemb	2023 99,00 €
15 mai 2023	99,00 € 16 octobre	2023 99,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

	DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)						
Identifiant	Droit		Désignation et adresse				
MBHFKQ	PROPRIETAIRE	VALOR POZO VICENTA					

Tax	es foncières 2022	Commune	Syndicat d commune	e li s comr	nter nunalité		ixes ciales	Tax mé	e ordures nagères	Taxe GEMAPI		Total des cotisations
	Taux 2021	54,59 %		% 0	0,656 %		,196 %		8,05 %	0,312 %		
	Taux 2022	54,59 %		%	0,79 %		0,195 %		7,75 %	0,317 %	5	
	Adresse	9006 RES A	OUR BELLE	:VU <b>E</b>								
Propriétés bâties	Base	1418			1418		1418		1418	1418		
	Cotisation	774			11		3		169	4		961
	Cotisation lissée											
	Adresse											
	Base											
	Cotisation											
Δ	Cotisation lissée											
	Cotisation 2021	748			9		3		177	4		
	Cotisation 2022	774			11		3		169	4		961
	Variation	+3,48 %			2,22 %		0 %		-4,52 %	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communali	té addi	Taxe tionnelle	Taxe spécia		Chambre d'agricultu	e Taxe Ire GEMAI	기	Total des cotisations
	Taux 2021	%	%	9	, o	%		%		%	%	
bâties	Taux 2022	%	%	9,	o o	%		%	,	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles											
non	Cotisation 2021											
	Cotisation 2022											
été	Variation	%	%	9,	, o	%		%	(	%	%	
Propriétés	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				du forfait restier			d'assurance des dents agricoles				
	Base État								Droit proporti	ionnel :	nnel :	
	Base collectivité								Droit fixe :			
La ta	axe sur les ordures ména	gères comprend une	part incitative de	59 €.			Frais de	gestio	n de la fiscal	ité directe local	e	38
Dégrèvement Habitation principale  Dégrèvement JA État												
Dégrèvement JA Collectivité												
	erences administratives :	050 50 004 000 115	440 D.M				М	onta	nt de vo	tre impôt		999

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772

Les informations recueilles pour les taxes forticles fort robjet d'un traitement de doirneis à caractère personnelles, mis en ceuvre par la Direction generale des Prinances publiques (120 fee de Berty 1971/2).

PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-dorits@dgfp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.